

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 V. 308 Vœu relatif au lancement d'un appel à projets sur les Halles Charolais pour promouvoir sur ce site le développement d'activités liées à l'artisanat et la « Fabrication à Paris », à une alimentation saine accessible à tous ainsi qu'à des espaces de sport et loisir.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu adopté en Conseil du 12^e arrondissement le 6 novembre dernier ;

Considérant la localisation du projet d'aménagement Gare de Lyon - Daumesnil dans le périmètre de l'Arc de l'innovation du 12^e arrondissement de Paris ;

Considérant l'histoire industrielle du lieu ainsi que sa vocation ferroviaire ;

Considérant la tradition artisanale de ce quartier de Paris et la proximité du Viaduc des Arts ;

Considérant la volonté de promouvoir l'artisanat et la Fabrication à Paris tels que définis lors de la Mission d'Évaluation et d'Information « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux » du Conseil de Paris ;

Considérant les préconisations 5 à 16 de la MIE qui concernent l'action foncière et immobilière ;

Considérant le choix de conserver dans le projet une partie significative des halles patrimoniales ;

Considérant que les Halles du Charolais (2 grandes travées et 4 petites travées conservées) représentent une surface actuelle d'environ 6 800 m² sur 2 niveaux ;

Considérant que des mezzanines pourraient éventuellement être ajoutées ponctuellement dans la partie haute ;

Considérant que le succès d'un appel à projets sur une telle surface et que son adéquation aux objectifs de l'Arc de l'Innovation et de la MIE Fabriquer à Paris dépend notamment des conditions financières choisies dans le futur cahier des charges ;

Considérant que les artisans et fabricants ont besoin d'espaces de travail de tailles diverses en fonction de leur production à un prix du mètre carré qui ne soit pas prohibitif et qui permette leur installation ;

Considérant que le Viaduc des Arts se trouve à proximité de cette zone d'aménagement, et considérant l'importance de maintenir la cohérence et l'identité de ce quartier de production artisanale en collaboration avec les Ateliers de Paris ;

Considérant que la SNEF est l'aménageur de ce secteur ;

Considérant que l'on trouve peu de commerces de bouche aux alentours de ce secteur d'aménagement ;

Considérant que 600 logements seront construits dans ce secteur d'aménagement, dont environ 60% seront des logements sociaux ;

Considérant que 3 000 m² seront réservés aux commerces de proximité ;

Considérant le Nouveau Plan Climat air énergie de Paris et ses objectifs ambitieux en termes d'alimentation et de réduction de l'empreinte carbone ;

Considérant le nombre de nouveaux habitants de ce quartier et l'implantation de nouveaux équipements scolaires et de petite enfance ;

Considérant qu'il manque aux équipements sportifs du 12^e arrondissement des équipements permettant de pratiquer certains sports en salle comme les arts martiaux, la gymnastique et la danse ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche,

émet le vœu :

- Que le cahier des charges de l'appel à projets sur les Halles soit défini par la SNEF en collaboration avec la Ville de Paris et la Mairie du 12^e et qu'il fasse l'objet d'un protocole spécifique ;
- Qu'un recensement des besoins des artisans et fabricants soit établi en amont de l'établissement du cahier des charges de l'appel à projet sur les Halles, en lien avec les Ateliers de Paris, afin de prévoir des solutions d'aménagement qui répondent à ces besoins ;
- Que les axes programmatiques retenus dans l'appel à projets et le protocole spécifique visent un public large et de proximité et correspondent aux objectifs de l'Arc de l'innovation et de la MIE Fabriquer à Paris ;
- Que des pieds d'immeubles soient réservés à des commerces de bouche dans une logique d'économie circulaire et d'une alimentation durable, de saison, qui rémunère les producteurs au juste prix ;
- Que la Ville étudie l'opportunité d'implanter dans ce secteur un équipement sportif modulable et multimodal permettant la pratique des arts martiaux, de la gymnastique ou de la danse.